Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [2]

Artikel: Vaud

Autor: S.Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

VALAIS

Les pensions alimentaires

Le 11 janvier, les citoyens valaisans ont adopté une « loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ».

Cette loi est certainement l'une des plus progressistes que l'on connaisse aujourd'hui en Suisse, puisqu'elle acceptera le principe de versements d'avances pour toutes les pensions, y compris celle de la mère ; et surtout parce qu'elle ne tiendra pas compte, dans l'évaluation du revenu de la personne qui requiert l'aide de l'Etat, des montants dont disposent les personnes qui vivent en ménage commun avec elle. On sait que cette pratique soulève bien des indignations dans d'autres cantons. Il est donc heureux que le Valais y ait renoncé.

Les mères divorcées établies en Valais pourront donc désormais s'adresser à l'« Office de recouvrement des pensions alimentaires » pour obtenir l'aide juridique ou financière dont elles pourraient avoir besoin.

Un progrès intéressant, certes, mais qui n'a reçu qu'un très faible appui, puisque seuls 14,5 % des électeurs s'étaient déplacés aux urnes.

Et les femmes, où étaient-elles donc ce 11 janvier ?

Cilette Cretton

NEUCHATEL

Saviez-vous ?

Que la dénomination ZONTA portée par cette organisation internationale créée en 1919 aux Etats-Unis, qui groupe dans le monde entier des femmes ayant des « positions de cadres », et qui s'est développée en Europe surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, a composé son insigne à partir de cinq symboles indiens qui signifient :

Z = lumière, rayon de soleil ou soudaine illumination
O = serrer les coudes, s'unir pour réaliser un objectif
N = porter ensemble
T = abri
A = honnête, droit, digne de confiance,

autant de symboles qui définissent les principes et les objectifs d'une noble action et d'un service désintéressé à la communauté mondiale. Les ZONTA-Clubs, au nombre de 700, sont disséminés dans 48 pays. Ce mouvement dispose d'un statut consultatif auprès des organisations internationales ECOSOC, UNESCO, UNICEF et OIT. Les organisations féminines neuchâteloises peuvent se féliciter de pouvoir compter et honorer, parmi leurs pionnières, Mme Jeanne Billeter, présidente des Clubs Zonta de Suisse.

Jenny Humbert-Droz

Les conclusions nécessaires...

Mme Denyse Ramseyer, présidente du Centre de liaison neuchâtelois, nous prie d'ajouter au compte rendu de la Journée des femmes neuchâteloises paru dans notre dernier numéro, les conclusions qui y ont été arrêtées, à savoir :

« Que c'est avec l'appui du Conseil social et de l'Office social neuchâtelois que le Centre de liaison de sociétés féminines a fait un inventaire des possibilités d'abris temporaires et de solutions utiles pour fournir au public de notre canton de Neuchâtel une information concrète concernant l'aide à apporter aux femmes en difficultés. En effet, nous avons découvert des possibilités réelles de foyers d'accueil, une aide financière à laquelle on peut recourir lors d'un dépannage momentané. Le plus important de cette action, c'est l'entente qui est intervenue entre les organismes et institutions intéressés : la « Main tendue » et le service « Parents information ». Ces dernières organisations disposent de personnes aptes à renseigner et venir en aide dans la plus grande discrétion, la « Main tendue », 24 heures sur 24 et « Parents information », plusieurs fois par semaine. Il suffit pour cela, d'utiliser deux numéros de téléphone, le 143 que tout le monde doit connaître pour la « Main tendue » et le 038/ 25 56 46 pour la seconde adresse. Le grand avantage de ce système est que nous ne créons pas un service nouveau mais recourons aux compétences de nombreuses bonnes volontés qui sont en place et déjà fort bien organisées. »

BERNE FRANCOPHONE

L'employée en ménage hospitalier

Quelques cantons reconnaissent la profession d'employée en ménage hospitalier. Les jeunes filles et les jeunes gens peuvent faire l'apprentissage en s'inscrivant auprès de homes, d'hôpitaux ou d'hospices.

La Direction de l'économie publique du canton de Berne, conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle, a édicté un règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage. Il est possible que ce métier nouvellement reconnu trouve une autre dénomination par la suite.

Actuellement, les intéressés de la région trouvent des places d'apprentissage à la clinique psychiatrique de Bellelay, à l'hôpital de district de Saint-Imier, à l'hôpital de district de Moutier, à l'hôpital régional de Bienne.

La formation pratique est complétée par les cours de l'école professionnelle de Tavannes à raison de deux jours par semaine. Le certificat de capacité s'obtient au bout de deux ans.

Ecole de soins infirmiers à Bienne

La section romande de l'Ecole de soins infirmiers a été inaugurée à Bienne en octobre 1980. Quinze élèves ont commencé les cours. Cette classe de langue française était attendue depuis longtemps ; elle offre les mêmes possibilités de formation qu'en langue allemande.

L'Association en économie familiale est fondée

Les maîtresses d'apprentissage en économie familiale pourront se rencontrer dorénavant au sein de la nouvelle association. Sont acceptées également les enseignantes des écoles professionnelles. Un comité présidé par Mme V. Steiner de Moutier (tél. 032/93 61 11) donne les renseignements utiles aux intéressées.

A.-M. S.

VAUD

Une candidature de poids ?

Si nous mettons un point d'interrogation, c'est que, au moment de mettre sous presse, nous ne savons pas encore si **Yvette Jaggi** sera candidate pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Rappelons que le conseiller d'Etat André Gavillet a donné en novembre dernier sa démission de chef du Département des finances. Le Parti socialiste lausannois a décidé de présenter la candidature d'Yvette Jaggi, 39 ans, docteur ès sciences politiques, licenciée ès lettres, conseillère nationale et, ne l'oublions pas, ancienne directrice de la FRC. Une autre candidature émanant d'un groupe socialiste de la Riviera lui est opposée. C'est le Congrès cantonal du parti qui décidera laquelle des deux candidatures sera retenue. Bien sûr, quand notre journal paraîtra, cette décision sera prise ; notre cœur de féministe espère très fort que le canton de Vaud sera le premier en Suisse à avoir une femme dans son exécutif.

Centre de la naissance préparée

Il vient de s'ouvrir à Lausanne un **Centre de la naissance préparée.** (Avenue de Tivoli 19 bis, 1007 Lausanne ; tél. 037/64 20 49 ou 021/26 03 38).

Heidi Muller, sage-femme, et **Francine Sfez,** psychomotricienne, ont décidé d'apprendre aux femmes à « vivre une grossesse consciente ». (Note de la réd. : voilà l'adjectif qu'on aurait dû utiliser pour l'accouchement dit « sans douleur », car qu'est-il d'autre qu'un acte conscient et responsable ?)

Le Centre nouvellement créé veut non seulement préparer les femmes à leur accouchement, mais aussi les informer sur toutes sortes de

D'un canton à l'autre

sujets : alimentation, puériculture, gymnastique, soins aux bébés... Il se veut aussi « permanence de soutien » pour les mères.

Voilà une initiative excellente et nous engageons vivement les femmes enceintes à empoigner leur téléphone pour demander tous les renseignements que nous n'avons pas la place d'insérer ici.

S. Ch.

Déclaration d'impôts

Mesdames, n'oubliez pas que vous êtes désormais autorisées à signer la déclaration d'impôts de votre mari **seule ou concurremment avec lui !**

S. Ch.

Clés pour le travail

Pour toutes les femmes qui songent à reprendre un emploi, *Clés pour le travail,* le centre de réinsertion professionnelle créé par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, assure :

— une information
— un soutien individuel
— une préparation intensive à la vie professionnelle.

Du 23.2.81 au 10.4.81, il organise un stage comprenant :

— 5 semaines de travail de groupe pour développer ses mécanismes intellectuels et acquérir une meilleure connaissance de soi et de son environnement ;
— 1 à 2 semaines de stage en entreprise qui permettent un contact direct avec le monde du travail.

Renseignements : Bureau d'information féminine, Maison de la femme, 6, av. Eglantine, Lausanne - 021/23 33 22 **le jeudi** — Bureau d'information sociale, Hôtel de Ville, Yverdon - 024/21 21 22.

GENÈVE

Enfin un centre d'information !

Nous avons parlé dans notre numéro de novembre d'une petite brochure indispensable à toute féministe habitant dans le canton de Genève, intitulée F-Information. L'équipe à l'origine de cette brochure a décidé pour l'année 1981 de faire plus encore pour les femmes en mettant sur pied un centre d'information qui soit aussi un lieu de rencontre : le centre F-Information s'ouvrira ce printemps dans une maison que nos lectrices connaissent bien puisqu'elle abrite déjà la librairie l'Inédite, et CORREF, à la Madeleine.

Ce centre sera cogéré par ses membres. Toute usagère du Centre peut devenir membre active et participer à son développement. La cotisation annuelle prévue est de Fr. 25.– par personne et de Fr. 50.– par association ou groupe. Si vous désirez recevoir la documentation relative à ce projet, écrivez à **Centre F-Information,** CP 757, 1211 Genève 3.

c.c.

Tenter le dialogue

C'est le 10 janvier 1977 que Geneviève Piret avait fondé « Terre des Femmes », et c'est quatre ans plus tard, le samedi 10 janvier 1981 que « Terre des Femmes » organisait une conférence de presse pour tenter d'expliquer l'amorce du courant d'entr'aide qui se crée entre prostituées de Genève et « Terre des Femmes ».

Discussion passionnante, qui mit à jour les complexités et les contradictions des prostituées qui cherchent avec ardeur une justification compréhensible à tous. En effet, leurs points de vue diffèrent sensiblement et Grisélidis Réal (auteur de « Le Noir est une Couleur ») paraît être l'exception dans le choix voulu de cette profession.

Ce métier ambivalent, puisque à la fois autorisé mais clandestin, admis et caché, aimerait être reconnu comme une profession : mais celles mêmes qui affirment leur liberté de choix disent bien qu'elles veulent une autre forme de métier pour leurs filles, et surtout qu'il faut en décourager les mineures.

Sur le plan concret que faire ? Les prostituées de Genève sont grevées d'impôts très lourds : ne pourraient-ils alimenter une caisse destinée à secourir celles qui tentent de changer de métier, et en sont empêchées par les arriérés d'impôts ? Sœur Jeanne Henrioud, animatrice de « SOS-Femmes » me disait un jour : « Il n'y a pas une seule prostituée avec qui j'ai longuement parlé et qui n'ait fini par me dire, que dès qu'elle serait à flot matériellement elle arrêterait cette activité ».

Enfin, c'est Grisélidis Réal qui a résumé la discussion en nous disant : « Toutes les femmes devraient pouvoir se comprendre, nous avons les mêmes corps, les mêmes âmes, les mêmes désirs, les mêmes enfants... Nous avons beaucoup de portes à ouvrir, et pour commencer c'est à l'intérieur de nous-mêmes qu'il faut les ouvrir ».

BvdW

Des femmes à loger

Il existe depuis vingt ans à Genève une association qui a pour but de procurer des logements à loyers modérés à des femmes dont les revenus sont modestes, vivant seules ou ayant à leur charge des enfants ou des parents, ainsi que des personnes âgées. Fondée en 1960 par le Centre de liaison genevois, elle est déjà propriétaire d'un immeuble au quai des Vernets, et projette la construction d'un nouvel immeuble aux Eaux-Vives, pour lequel elle prévoit de lancer un emprunt public de Fr. 950 000.–. Souhaitons que les associations féminines parviennent bientôt à réunir les fonds nécessaires pour la construction de ce deuxième immeuble, qui sera en mesure de répondre aux nombreuses demandes adressées à l'association.

c.c.

Association « Les Vernets d'Arve », p. a. Me D. Ducret, 8 rue St-Léger, 1205 Genève.

Fête des femmes

Seize associations de femmes de Genève ont organisé en commun une fête pour les dix ans de suffrage féminin, et pour promouvoir l'année de l'égalité 1981. Cette fête se déroulera les 6 et 7 février à la Maison des Jeunes, 5, rue du Temple, à Genève. En voici le programme :

Vendredi 6 février :

18 heures : Réception — Accueil des autorités. Allocutions de Mmes M. Bauer-Lagier, conseillère aux Etats, A. Christinat, conseillère nationale, et deux représentantes d'organisations de femmes.

20 h. 30 : Spectacle « H comme Femme »
Conçu et mis en scène par Huguette Junod avec la collaboration d'Agnès Maritza Boulmer. Interprété par la compagnie La Tortue et les élèves du cours de théâtre de l'Ecole de commerce de Malagnou. Pièces de piano de Marguerite Roesgen, interprétées par Anne-Claire Rouiller et Catherine Chang. Entracte.
Récital Yvette Théraulaz.

Samedi 7 février :

14 heures-16 h. 30 : Espace libre. Une salle est mise à disposition des femmes qui veulent s'exprimer par le théâtre, la musique, la danse ou autres.

17 heures : Débat : Pourquoi je suis pour l'égalité des droits, ce que je ferai pour le oui. Présidé par Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, vice-présidente de (in). Avec Mmes S. Bonnard (Pour un mouvement des femmes), Ch. Brunner (Commission féminine CGAS), D. Kessler (in), M. Mumenthaler (chef d'entreprise), C. Ringgenberg (Association pour les droits de la Femme), N. Wicky (Comité-maternité). Participation du public.

20 h. 30 : Spectacle « H comme Femme » (reprise).

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !

cc